

Fermeture exceptionnelle des services de l'état



Fermeture exceptionnelle des services de l'état

L'ensemble des services désignés ci-après, sera exceptionnellement fermé le lundi 14 août 2017 :

la préfecture et les sous-préfectures

la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;

la direction départementale des territoires (DDT) ;

la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) ;

la direction départementale des finances publiques (DDFIP) (Auch-Condom-Mirande) ;

l'unité départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP)

l'unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

la délégation militaire départementale (DMD)

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur le site Internet de l'Etat dans le Gers : <http://www.gers.gouv.fr>

au 3939 ALLO SERVICE PUBLIC